

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2014

◇ Convocation du 28 février 2014 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quatorze, le vendredi sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Étaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, M Jean-Paul LERAY, Mme Martine NAUDÉ, Mme Lydia LEBASTARD Mme Tiphaine TREMORIN, MM Philippe LEROY, Vincent ALLARD, Nicolas BODINEAU, Gérard POISSON.

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE et Richard HENNET

Procuration : Lionel TRIVIERE donne procuration à Monique JAMIN

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis - délibération n°17-2014 (unanimité)

Le Conseil Municipal valide :

- le devis de AEREAU CONTROL (Bouaye) : Pose d'une hotte, fourniture d'une tourelle de ventilation et désenfumage pour le commerce de proximité pour 5 420,00 € HT.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif du Commerce.

- la proposition d'une convention pour une maintenance des matériels informatiques de la mairie, de l'école et services techniques avec M GASLAIN (Sucé sur Erdre) selon un forfait d'intervention de 55 € par heure d'intervention. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de maintenance.

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation du marché adapté pour la reprise des emplacements de terrains abandonnés et exhumations des restes mortels au cimetière.

Trois entreprises ont remis une offre. Après avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise LE GAL (Montoir de Bretagne) pour un montant de 13 598 € HT. Les travaux seront réalisés en 2 tranches de 11 concessions en 2014 et 11 en 2015.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif.

2 - Comptes administratifs 2013 - délibérations n°18-19-20-2014 (unanimité)

Commune	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	961 163,00	1 085 096,40	879 628,57	1 003 196,98	1 840 791,57	2 088 293,38
résultat (n-1) reporté				101 752,77		101 752,77
affectation résultat (n-1)				226 790,02		226 790,02
total	961 163,00	1 085 096,40	879 628,57	1 331 739,77	1 840 791,57	2 416 836,17
résultat cumulé		123 933,40		452 111,20		576 044,60
restes à réaliser			53 351,00	13 566,00	39 785,00	

Assainissement	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	44 084,60	48 594,75	33 012,73	31 668,17	77 097,33	80 262,92
Résultat (n-1) reporté		9 605,34		59 511,91		69 117,25
affectation résultat (n-1)						
total	44 084,60	58 200,09	33 012,73	91 180,08	77 097,33	149 380,17
Résultat cumulé		14 115,49		58 167,35		72 282,84
restes à réaliser						

Commerce	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	9 469,94	70 832,02	3 698,58	1 400,00	13 168,52	72 232,02
Résultat (n-1) reporté	2 915,30		20 344,00		23 259,30	
affectation résultat (n-1)						
total	12 385,24	70 832,02	24 042,58	1 400,00	36 427,82	72 232,02
Résultat cumulé		58 446,78	22 642,58			35 804,20
restes à réaliser			194 089,00	162 733,00		

Les membres du conseil municipal (*Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote*) adoptent les Compte Administratifs 2013.

3 - Comptes de gestion 2013 - délibération n°21-2014 (unanimité)

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2013, relatifs aux budgets Commune, Assainissement, Commerce de proximité n'appellent ni observation ni remarque de sa part.

4 - Affectation des résultats 2013 - délibération n°22-2014 (unanimité)

	Commune	Assainissement	Commerce
recettes de fonctionnement 2013	1 085 096,40	48 594,75	70 832,02
-	-	-	-
dépenses de fonctionnement 2013	961 163,00	44 084,60	9 469,94
	123 933,40	4 510,15	61 362,08
résultat 2012 reporté		9 605,34	-2 915,30
résultat cumulé à affecter	123 933,40	14 115,49	58 446,78
<u>Proposition d'affectation sur le BP 2014 :</u>			
* article 1068 (dotation en réserve)	123 933,40		58 446,78
* article 002 (déficit de fonctionnement)			

reporté) * article 002 (excédent de fonctionnement reporté		14 115,49	
--	--	-----------	--

Le Conseil Municipal décide de procéder aux affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

5 - Budgets primitifs 2014 - délibération n°23-2014 (unanimité)

	Commune	Assainissement	Commerce de proximité
Fonctionnement			
Dépenses	1 093 071	60 414	36 108
Recettes	1 093 071	60 414	36 108
Investissement			
Dépenses	1 855 123	120 769	247 043
Recettes	1 855 123	120 769	247 043

6 - Taux d'imposition - délibération n°24-2014 (unanimité)

Après avis favorable de la Commission Finances, et après en avoir débattu lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (séance du Conseil Municipal du 7 février 2014), Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions d'augmentation des taux des trois taxes et commente le tableau d'approche des produits de 2014.

Trois hypothèses de majoration y apparaissent :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Produit attendu (bases prévisionnelles 2014)
Taux identiques à ceux de 2013				438 984 €
Hypothèse 1	+ 0,50%	+1,250%	+ 0,50%	442 425 €
Hypothèse 2	+ 1,00%	+2,50%	+ 1,00%	445 865 €
Hypothèse 3	+ 1,50%	+3,75%	+ 1,50%	449 245 €

Le Conseil Municipal :

- **Décide de procéder à une augmentation des taux selon l'hypothèse 2 et fixe les nouveaux taux d'imposition soit :**
 - o **Taxe d'habitation : 23,99 %**
 - o **Taxe foncier bâti : 26,91 %**
 - o **Taxe foncier non bâti : 50,78 %**

7 - Taxes d'assainissement - délibération n°25-2014 (unanimité)

Le Conseil Municipal adopte la tarification applicable à partir du 1^{er} mai 2014 pour les frais de raccordement au réseau assainissement collectif :

- Participation pour Frais de Branchement (PFB)
Facturation sur prix réel des travaux avec un forfait minimum de 740 € HT
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 2 780 € HT

8 - Participations SITC et transports scolaires de Blain - délibérations n°26-27-2014 (unanimité)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SITC (Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs) faisant part du tarif pour l'année scolaire 2014/2015 et demandant au conseil municipal de se prononcer sur sa participation. Le conseil municipal décide de verser les participations suivantes pour l'année scolaire 2014/2015 :

Elèves	Participation semestrielle de la commune	Part semestrielle restant à la charge des familles	Coût total du semestre facturé par le SITC
Demi-pensionnaires	41 €	49 €	90 €
Internes	23 €	29 €	52€

Le Conseil Municipal décide de verser les participations suivantes pour l'année 2014 :

	Participation 2014 (en €)
Communauté de Communes de Blain pour transports scolaires	6 188,00
SITC Moisdon - Frais fonctionnement transports scolaires	1 628,00
SITC Moisdon - Frais fonctionnement Lila à la Demande	571,68
SITC Moisdon - Participation transport Lila à la Demande	938,62

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P 2014 article 6554

10 - Marché adapté « Commerce » - Avenants aux lots 1-4-5-7 - délibération n°29-2014 (unanimité)

Compte tenu d'aléas techniques, le maître d'œuvre du « commerce de proximité » propose :

- un avenant en plus sur le lot n°1 - Terrassement Généraux VRD : l'avenant n°1 d'un montant de 755,70 € HT porte sur le drainage en façade sud et retour Est.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 20 940,70 € HT,
- un avenant en moins sur le lot n°4 - Charpente bois : l'avenant n°2 d'un montant de - 2 640,25 € HT porte sur la diminution de la surface de l'ossature bois ainsi que le préau.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 24 501,32 € HT,
- un avenant en plus sur le lot n°5 - Couverture zinguerie : l'avenant n°1 d'un montant de 1 380 € HT porte sur des travaux de toiture et ardoises non prévus.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 6 490,92 € HT,
- un avenant en plus sur le lot n°7 - Plomberie : l'avenant n°3 d'un montant de 3 870,85 € HT porte sur la fourniture d'une chaudière, de lave-mains et d'une pompe de recyclage d'eau chaude.
Le montant du marché pour ce lot est porté à 20 845,46 € HT.

Le conseil municipal valide ces avenants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les signer avec les entreprises concernées.

11 - Convention de réduction de loyer - délibération n°30-2014 (unanimité)

Par délibération n°39-2012 du 6 avril 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires du 40 route de l'Océan, portant sur le loyer commercial du bar-tabac-presse.

Dans l'hypothèse du transfert au cours du 2^{ème} semestre 2014 de l'activité bar-tabac-presse, la commune souhaiterait conserver la location du local situé au 40 route de l'Océan, en vue d'y installer un nouveau commerçant ou de rechercher un locataire correspondant au projet commercial de la municipalité.

Le Conseil Municipal :

- souhaite que le prix du loyer et la durée de la convention d'occupation précaire soient renégociés avec les propriétaires
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention avec les propriétaires du local sis au 40 route de l'Océan.

12 - Convention avec les futurs exploitants du commerce de proximité - délibération n°31-2014 (unanimité)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un fonds de commerce de « bar-tabac-presse » qu'elle a confié en location-gérance par convention du 16 décembre 2013.

Ce fonds de commerce est exploité dans des locaux faisant l'objet d'un bail commercial de 9 années terminé le 28 février 2014 consenti par la Société Civile Immobilière VATIPI.

Le bail commercial a fait l'objet d'un congé signifié au propriétaire par exploit d'huissier du 1^{er} août 2013 et pour lequel une prolongation de 4 mois (renouvelable une fois) sous forme de « convention d'occupation précaire » a été obtenue ainsi qu'une extension de l'objet du bail aux activités « pizzeria et restauration rapide » aux termes d'une convention sous seing privé en date du 21 octobre 2013.

Cette prolongation de bail était destinée à attendre la livraison de locaux commerciaux situés au 19 route de l'Océan, propriété de la commune et en cours de réhabilitation en vue d'y accueillir le transfert du fonds de commerce.

L'état d'avancement des travaux de réhabilitation des locaux du 19 route de l'Océan permettant d'envisager un transfert du fonds avant l'été 2014, il convient dès à présent de fixer les nouvelles modalités administratives et financières de la mise à disposition du local et du fonds de commerce.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec les futurs exploitants du commerce de proximité une promesse de baux fixant les futures conditions de mise à disposition du fonds et des locaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

13 - Acquisition d'une parcelle - délibération n°16-2014 (unanimité)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que suite à la réalisation de l'assainissement dans le secteur de la Bactière courant 2012 et de l'autorisation délivrée par délibération n° 88-2011 de passer convention pour l'utilisation d'une partie de parcelle cadastrée ZH032 pour la réalisation d'un poste de refoulement et la traversée d'une canalisation d'eaux usées, il convient de procéder sans tarder à l'acquisition de la fraction de terrain nécessaire.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le compromis et l'acte portant sur :

- l'acquisition d'une fraction de parcelle cadastrée ZH 32, d'une superficie approximative de 80 m², au prix de 0,33 € le m²,
- l'obligation d'installer une pompe de relevage sur la propriété restant appartenir au propriétaire,
- l'acceptation d'une servitude consentie par le propriétaire au profit de la commune portant sur le passage d'une canalisation du réseau d'assainissement posée à une profondeur supérieure à 1,80 ml traversant la parcelle d'est en ouest.

14 - Convention de passage pour le sentier de Pirudel - délibération n°33-2014 (unanimité)

Monsieur le Maire expose que l'itinéraire de randonnée dénommé « Sentier de Pirudel », inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, traverse les parcelles cadastrées ZE 57 et ZR 24. Ces parcelles sont exploitées par le GAEC Le Bois du Cep.

En conséquence, il convient de conclure une convention déterminant les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien, ainsi que le régime de responsabilités applicables à une propriété privée ouverte au public dans la continuité d'un itinéraire de randonnée pédestre.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec :

- la Communauté de Communes de la Région de Nozay chargée des travaux d'aménagement, d'entretien, de balisage et de signalisation du sentier,
- le propriétaire,
- le locataire des parcelles concernées.

15 - Convention de reprise des locaux paroissiaux - délibération n°34-2014 (unanimité)

Monsieur le Maire expose que le bâtiment communal situé 6 place du Chanoine Thomas a été mis à disposition de la paroisse Saint-Victor de LA GRIGONNAIS depuis 1988 et permettait à l'époque de loger un prêtre à l'étage et de disposer de deux salles au rez-de-chaussée affectées aux activités paroissiales.

En 2002, le logement du prêtre devenu inoccupé a été repris par la commune pour l'affecter en « logement d'urgence ».

Depuis quelques années et suite à un regroupement de paroisses au sein de la Paroisse Saint-Clair au Pays Nozéen, les locaux du rez-de-chaussée ne sont plus utilisés par la Paroisse.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec les représentants de la Paroisse, une convention permettant la reprise définitive des locaux par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

URBANISME**Droit de Prémption Urbain**

Demandeur	Adresse	Parcelles
Etude de Maître PIPET - Rezé	Route de Vay	S196

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur cette parcelle.

QUESTIONS DIVERSES**Agenda**

Dimanche 23/03	Elections municipales 1 ^{er} tour
Du 31/03 au 6/04	Semaine du Développement Durable

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 20/03/2014